



Union Nationale des Syndicats Cgt de l'UES Veolia Eau - Générale des Eaux

✉ 169 avenue Georges Clémenceau - 92735 NANTERRE - ✉ secretariat.cgt.national@veolia.com
☎ 00.33.1.49.24.30.90 - 00.33.1.49.24.31.99 - 📠 00.33.1.49.24.31.96

Nanterre, le 16 septembre 2015

Suite des négos SOCIETES SPECIALISEES...

La troisième réunion de la CNNC (négociation nationale) sur le « *projet d'accord de procédure et des mesures d'accompagnement concernant le transfert d'activités vers les sociétés spécialisées Majikan et Payboost* », s'est tenue ce mercredi 16 septembre 2015 à Nanterre.

La Direction a adressé à l'ensemble des Organisations Syndicales une dernière version de son projet d'accord le mardi 15 septembre à 18h20... qui apporte des ajustements sur la partie **E-FSM/Majikan** sans revenir sur le fond que nous vous avons déjà évoqué, à savoir une mise à disposition pendant 15 mois maximum suivi d'une obligation de reclassement sur le même bassin d'emploi dans l'UES.

Pour la partie **SHUSS/Payboost**, la Direction a confirmé lors de cette réunion son **souhait d'externaliser l'activité Facturation/Encaissement en dehors de l'UES** dans une société spécialisée (*malgré les pétitions en cours... plus de 80 signataires à ce jour*). Elle a également confirmé qu'elle ne souhaitait **pas mettre en place une mise à disposition à vie** des salariés concernés entre l'UES Veolia Eau et SHUSS... **Afin d'essayer de rassurer les salariés** et de faire redescendre la pression qui est en train de monter dans quasiment toutes les ex-régions, la Direction a revu le contenu des dispositions qui seraient maintenues pour le groupe fermé. Cette population n'aurait plus le statut « *AIE en titre* », mais elle serait transférée au sein d'un groupe fermé sans limitation de temps avec ensuite des dispositions retranscrites dans un accord d'entreprise Payboost.

Voici les dispositions que la Direction serait prête à maintenir pour le groupe fermé : structure de classification et de rémunération y compris la majoration d'expérience, 36 jours de congé annuel, congés spéciaux, prévoyance, mutuelle, temps partiel...
- **Dispositions non maintenues à ce jour** : bourse études, indemnité Eau, allocation enfants à charge... - **Dispositions non garanties** : participation, intéressement, subvention du CE, retraite complémentaire, tickets restaurant, habillement, aménagement du temps de travail... Concernant le **futur bassin d'emploi à moyen terme** ? Aucune garantie pour aucun des sites actuels... selon la DRH, la pérennité géographique d'un certain nombre d'emplois serait extrêmement fragile/difficile à garantir.



Comme nous l'annonçons dans nos précédentes informations, **la CGT a rencontré une partie des salariés concernés par ce transfert d'activité depuis le 14 septembre**, et les aura tous rencontrés **d'ici le 30 septembre**. Nous avons d'ores et déjà, pris acte des souhaits majoritaires des salariés concernés, à savoir que leur activité restent dans l'UES au sein de Veolia Eau, avec l'AIE, et à minima d'être détaché à vie de l'UES à Payboost... **La CGT organisera les salariés en fonction de la revendication majoritaire et proposera à la CFE-CGC et FO de déposer un préavis de grève en commun si besoin...**

La prochaine CNNC sur ce projet d'Accord est fixée au 24 septembre à 10h... La Direction de l'Eau France n'a pas encore adressé la convocation aux membres du CCE pour la réunion extraordinaire sur le projet Majikan prévue le 25 septembre prochain...
A suivre...

**VOTRE AVENIR EST EN JEU...
MOBILISEZ VOUS**

PERIMETRE DE L'UES VEOLIA EAU

La Direction a convoqué les Organisations Syndicales à une CNNC spécifique ce vendredi 18 septembre afin d'étudier un avenant à l'accord sur le périmètre des sociétés composant l'UES Veolia Eau. **L'Union Nationale des Syndicats CGT réaffirme qu'elle est favorable à l'intégration dans l'Unité Economique et Sociale Veolia Eau Générale des Eaux de toutes les sociétés dédiées dont le personnel en ferait la demande**, donc de la société Eaux du Grand Lyon, de la société Eaux du Boulonnais... La question des sociétés spécialisées devra également être abordée lors de cette CNNC...



Enfin, sans chercher à polémiquer ou à apeurer, mais uniquement pour **dire la vérité aux salariés des Eaux du Grand Lyon**, car apparemment certains doivent être amnésiques ou pire, signent des accords sans les avoir lu ! Nous confirmons que **l'accord d'Intéressement signé le 29**

juin 2015 par la Direction, la CFDT et FO prévoit dans son **article 1** : « Toute société entrant ultérieurement dans le périmètre de l'UES sera automatiquement incluse dans le périmètre du présent accord avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'exercice au cours duquel elle est intégrée dans l'UES, si l'avenant actant son entrée est conclu avant le 1^{er} jour du septième mois de l'exercice au cours duquel il doit prendre effet, à défaut au 1^{er} jour de l'exercice suivant ». Par conséquent, **les salariés des Eaux du Grand Lyon ne pourront pas bénéficier de l'acompte de septembre 2015, ni même du solde en juin 2016...** cela n'est pas un mensonge mais une **conséquence directe de la signature de cet accord !** Pourquoi les signataires n'ont pas demandés à mettre une clause spécifique ? Ces derniers ne pouvaient ignorer qu'en signant cet accord, ils excluaient de fait les salariés des Eaux du Grand Lyon du bénéfice de l'intéressement... car suite aux interventions des seuls membres CGT du CCE sur ce sujet lors de la réunion du 29 juin dernier, **le DRH de l'Eau France, Michel PORCEL, a confirmé : « que les salariés des Eaux du Grand Lyon ne pourront pas bénéficier de l'intéressement en 2015 »** et a ajouté que **« si cette société (Eaux du Grand Lyon) intègre l'UES avant le 1^{er} juillet 2016, ses salariés bénéficieront de l'intéressement en 2016 »**.

Enfin, pour ceux qui espéraient une compensation financière à hauteur des 1 000€... cela n'a pas l'air d'être dans l'air du temps car **le DRH Veolia Eau a précisé qu'il n'y aura aucun traitement particulier en 2015 pour compenser cette perte d'intéressement...** Nous invitons les salariés des Eaux du Grand Lyon à se mobiliser et à agir rapidement faute de quoi ils ne toucheront rien. Nous tenons à la disposition des salariés qui le souhaiteraient une copie de l'accord d'intéressement ainsi qu'une copie du Procès-Verbal de la réunion du CCE du 29 juin qui a été adopté le 11 septembre dernier...

Pour finir, certains s'émeuvent également du résultat du **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)** qui a permis à Veolia Eau de toucher 14,2 Millions d'€uros en 2013 puis 21,1 Millions d'€uros en 2014 de la part de l'Etat... et dans le même temps de licencier plus de 800 salariés avec son PSE, de bloquer les évolutions salariales collectives depuis plus de trois ans (0 ou 0,3% d'augmentation via la NAO...), maintenant de faciliter l'externalisation de certaines activités puis demain de détricoter le Code du Travail pour soit disant faire de la Flexi-Sécurité, mais surtout et uniquement de la Flexibilité pour permettre à l'employeur de pouvoir licencier plus facilement ! Pourquoi s'émouvoir lorsque l'on est signataire des ANI avec le Medef et le Gouvernement, qu'ils s'appliquent ensuite dans l'Entreprise ?!?!

